



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01695

Numéro SIREN : 507 475 796

Nom ou dénomination : A2C Elec

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2017 sous le numéro de dépôt 11699

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ALLIANCE AUDIT SUD SARL
86 BD DE STRASBOURG
L'ECU
34000 MONTPELLIER

V/REF :

N/REF : 2008 B 1695 / 2017-B-11699

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 19/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Rapport de gestion

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 31/05/2017

Concernant la société

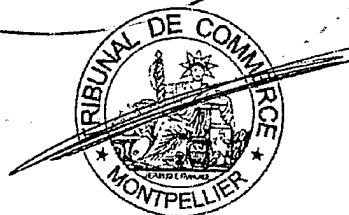
A2C Elec
Société à responsabilité limitée
115 chemin de Landau
34160 Boisseron

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-11699 le 19/07/2017

R.C.S. MONTPELLIER 507 475 796 (2008 B 1695)

Fait à MONTPELLIER le 19/07/2017,

LE GREFFIER



08 13 1035

19 JUL. 2017

11039

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A2C Elec S.A.R.L. 115, chemin de Landau 34160 BOISSERON			
SIRET	5 0 7 4 7 5 7 9 6 0 0 0 1 1	Méi :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	1 106
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AAS SARL 86 Boulevard de Strasbourg 34000 MONTPELLIER Tél: 0499136650	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 26042017
	Qualité et nom du signataire: Christian CATHALA
	Signature: Gérant
Tél:	

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	5 6 7 8
Stéphanie MARTIN		15							
115 Chemin de Landau 34160 BOISSERON									
Frédéric CATHALA		15							
Rue Paul Emile Victor 17000 LA ROCHELLE									
Paulette CATHALA		15							
180 Chemin de Peyridisses 34980 COMBAILLAUX									
Christian CATHALA Gérant		30							
115 Chemin de Landau 34160 BOISSERON									
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>A2C Elec S.A.R.L.</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>115, chemin de Landau 34160 BOISSERON</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>5</td><td>0</td><td>7</td><td>4</td><td>7</td><td>5</td><td>7</td><td>9</td><td>6</td></tr></table>												5	0	7	4	7	5	7	9	6
5	0	7	4	7	5	7	9	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	6	
3	1	1	2	2	0	1	6													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014	249	016	249														
	Immobilitisations corporelles *		028	42 752	030	27 098				15 654										
	Immobilitisations financières * (1)		040	950	042					950										
	Total I (5)		044	43 951	048	27 347				16 604										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	29 894	052					29 894										
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	2 501	074					2 501										
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	5 496	086					5 496										
	Charges constatées d'avance *		092	3 931	094					3 931										
	Total II		096	41 822	098					41 822										
	Total général (I+II)		110	85 773	112	27 347				58 426										
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					7 500										
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126					220										
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				131			)	132	4 183										
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136					620										
	Provisions réglementées				140															
	Total I				142					12 523										
	Provisions pour risques et charges				154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					18 228										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					13 276										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	3 677	)	172	14 400											
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176					45 903											
Total général (I + II + III)				180					58 426											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	941											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A2C Elec S.A.R.L.		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	
						018	
						Exercice N clos le	
						31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209	210
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
					Services *	217	218
					152 650		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	502
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	52
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	153 205
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
Variation de stocks (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	44 092	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(896)	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	37 192	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	1 420	
Rémunérations du personnel *					250	44 157	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	17 674	
Dotations aux amortissements *					254	7 504	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }					262	3	
Total des charges d'exploitation (II)					264	151 686	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	1 518
Produits financiers (III)					280		
Charges financières (V)					294	899	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }					300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	620
B – RÉSULTAT FISCAL						312	620
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248 }					330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249 }					251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 { ZFU-TE (44. octies et octies A) 987 }					342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 { JEI (44. sexies A) 989 }						
	ZRD (44. terdecies) 127 { ZRR (44. quindécies) 138 }						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 { Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies) 990 }						
	ZFA (44. quaterdecies) 345 { Investissements outre-mer 344 }					350	1 726
	Créance due au report en arrière du déficit 346						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 352	354
Déficit col. 2						356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							
Déficits antérieurs reportables * 139 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 370	372
Déficit col. 2						372	1 106

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2017

A2C Elec S.A.R.L.

Extension

[illegible]

(1) Ces plus-values sont impossibles au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A2C Elec S.A.R.L.										Néant ☐ *																																																																																																																
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																		
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																		
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																				
	Dotations		Reprises																																																																																																																							
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																				
Terrains	710		715		2																																																																																																																					
Constructions	720		725		3																																																																																																																					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																					
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																					
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	139	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																		
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																		
Déficits reportables			984	139	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																					
Déficits de l'exercice			860	1 106	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																																		
Total des déficits restant à reporter			870	1 245	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																																		
VI DIVERS																																																																																																																										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																		
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																		
Montant de la TVA collectée								374	18 350																																																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	12 030																																																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	5 224																																																																																																																	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise: A2C Elec S.A.R.L.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	152	650
Production stockée	111	502	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	52	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	153	204
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	44	092
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	(896)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	31	792
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	74	991
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	78	213
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	72	813
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	4	
dont apprentis	657	1	
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

5 0 7 4 7 5 7 9 6

Dénomination de l'entreprise

A2C Elec S.A.R.L.

Adresse (voie)

115, chemin de Landau

Code postal

34160

Ville

BOISSERON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	75

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique MARTIN Prénom(s) StéphanieNom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 15Naissance : Date 02/02/1975 N° Département 61 Commune ARGENTAN Pays Adresse : N° 115 Voie Chemin de LandauCode Postal 34160 Commune BOISSERON Pays FRANCETitre (2) M Nom patronymique CATHALA Prénom(s) FrédéricNom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 15Naissance : Date 29/05/1962 N° Département 11 Commune CARCASSONNE Pays Adresse : N° Voie Rue Paul Emile VictorCode Postal 17000 Commune LA ROCHELLE Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité dominante de l'entreprise est celle de l'installation électrique dans tous locaux.

L'activité sociale n'a connu aucun fait marquant au cours de l'exercice écoulé.

L'activité de la société a très légèrement diminué au cours de l'exercice considéré.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir restent bonnes.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 152 650 euros contre 160 148 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,68%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 554 euros contre -405 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 236,79%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 43 196 euros contre 52 621 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,91%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 37 192 euros contre 39 369 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,52%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 960 euros contre 2 288 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,33%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 44 157 euros contre 39 413 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,03%.

Le montant des charges sociales s'élève à 17 674 euros contre 15 519 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,88%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 4 contre 3 pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,33%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 504 euros contre 7 490 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,18%.

Le montant des autres charges s'élève à 3 euros contre 29 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -89,65%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 151 686 euros contre 156 728 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,21%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 518 euros contre 3 014 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -49,63%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -899 euros (-1 538 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 619 euros contre 1 476 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -58,06%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 619,74 euros contre un bénéfice de 1 447,65 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -57,18%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 58 426 euros contre 64 088 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,83%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 619,74 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Section 1 - Origine

▪ **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 619,74 euros

Section 2 - Affectation

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| ▪ A la réserve légale, soit | 30,99 euros |
| ▪ Aux autres réserves, soit | 588,75 euros |

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

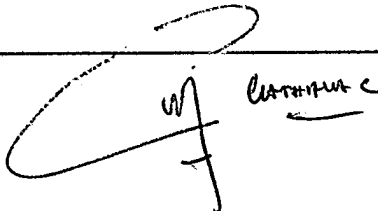
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Boisseron
Le 10 mai 2017

La Gérance



Signature

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

A2C Elec S.A.R.L.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122016

SIREN

5 0 7 4 7 5 7 9 6

Dénomination de l'entreprise

A2C Elec S.A.R.L.

Adresse (voie)

115, chemin de Landau

Code postal

34160

Ville

BOISSERON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

A2C Elec

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 115, Chemin de Landau
34160 Boisseron
507 475 796 RCS MONTPELLIER

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2017**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Résolution proposée et adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 619,74 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 619,74 euros

Section 2 - Affectation

- **A la réserve légale, soit** 30,99 euros
- **Aux autres réserves, soit** 588,75 euros

~~Le compte "autres réserves" s'élève ainsi à 4 771,54 euros.~~

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

